

Rodez, le 02/06/2023



Madame la Secrétaire d'Etat auprès du ministre  
de la Transition écologique et de la Cohésion  
des territoires chargée de l'Ecologie  
246 boulevard Saint-Germain  
75700 PARIS

Objet : régulation du grand cormoran

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, je vous ai adressé un courrier auquel vous avez fait une réponse le 10 novembre 2022 (copies jointes) concernant la régulation du grand cormoran.

Face à l'immobilisme actuel sur le sujet, je reviens vers vous avec le dossier que nous avons présenté suite à la demande des services de l'Etat de notre département.

Vous trouverez également le compte rendu de ces services qui à l'issue d'une réunion tenue le 31 mai 2022 proposait un quota de 1 000 oiseaux par an sur le département.

Je profite de l'occasion pour vous faire part également de la question écrite de M. Arnaud VIALA, député du département de l'Aveyron à cette époque et aujourd'hui Président du Département, adressé le 27/12/2016 au Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la mer ; et de la réponse adressée par le Ministère.

A la lecture de l'ensemble de ces éléments, vous comprendrez que votre argumentaire pour interdire les tirs de régulation du grand cormoran reposant sur des décisions de justice, n'est absolument pas convaincant.

Je vous rappelle ici que le grand cormoran est une espèce allochtone au département de l'Aveyron. Que sa protection justifiée en 1970 à l'échelle européenne n'est plus acceptable aujourd'hui car le grand cormoran a colonisé des espaces où il n'avait jamais été présent.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de prendre les décisions nécessaires afin de réguler cette espèce et éviter une perte de biodiversité piscicole.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, mes respectueuses salutations.

Le Président  
Jean COUDERC